Mémento
pour les porteurs de projet
de court métrage

CNC

Les démarches obligatoires

Tout film de court métrage destiné à une projection publique, payante ou non, doit obligatoirement être immatriculé au RPCA et obtenir un visa d'exploitation cinématographique, qu'il soit produit par une société de production, une association, une école ou une personne physique.
Vous trouverez ci-dessous, par ordre chronologique, les démarches à respecter :

1) Procéder à l'immatriculation de l'œuvre au Registre public du cinéma et de l'audiovisuel (RPCA)

Le Registre public de la cinématographie et de l'audiovisuel (RPCA), placé auprès du Centre national du cinéma et de l'image animée, assure, comme le fait une conservation des hypothèques, la publicité des actes, conventions et jugements relatifs à la production, à la distribution, à la représentation et à l'exploitation des œuvres.

L'Immatriculation du film et l'inscription des contrats de cession de droits d'auteur au Registre public du cinéma et de l'audiovisuel est obligatoire et doit se faire avant le début du tournage.
Le film reçoit alors un numéro d'immatriculation qui deviendra plus tard le numéro de visa d'exploitation cinématographique.

Contact : RPCA
11 rue Galilée 75116 Paris
tél. 01 44 34 35 91
Bich Diss : bich-lien.diss@cnc.fr
Marie-Reine Parrot : marie-reine.parrot@cnc.fr
Bernard Roemer : bernard.roemer@cnc.fr
Informations complémentaires sur : www.cnc.fr (RPCA)

2) Obtenir le visa d'exploitation cinématographique

Une fois le film terminé, le visa d'exploitation cinématographique est indispensable pour la projection publique d'un film, payante ou non. Les visas sont délivrés par le Ministre de la Culture et de la Communication, sur avis de la commission de classification des œuvres cinématographiques, dont le CNC assure le secrétariat.
Ce visa porte le même numéro que celui de l'immatriculation de l'œuvre au RPCA.

Important : Lorsque le film est visionné par la Commission de classification des œuvres cinématographiques, le numéro d'immatriculation du film au RPCA doit être inscrit au générique.

Contact : CNC Service des visas et de la classification
12 rue de Lübeck 75116 Paris
Hervé Le Coupannec
tél. 01 44 34 36 18
herve.le_coupannec@cnc.fr
Formulaire en ligne sur www.cnc.fr (aides et commissions / la commission de classification)

3) Déposer le film au Dépôt légal

Pour les films sur support photochimique et dans les six mois suivant la première représentation publique du court métrage, le producteur doit obligatoirement déposer une copie positive de qualité parfaite à l'adresse suivante :
Archives françaises du film du CNC-Département du Dépôt légal
7 bis rue Alexandre Turpault 78395 Bois d'Arcy
tél. 01 30 14 81 50
Informations complémentaires sur : www.cnc.fr (archives françaises du film du CNC)

Attention :
Les règles du dépôt légal sont en cours de modification et devraient être applicables prochainement. Dans les six mois suivant l'attribution du visa d'exploitation, pour les films destinés à une première exploitation en salle, quel que soit le support d'exploitation (photochimique ou numérique), le producteur devra déposer aux Archives françaises du film du CNC une copie de l'œuvre sur le support de son choix.

Faut-il protéger son œuvre ?

D'après la loi, une œuvre est protégée par le droit d'auteur, dès lors qu'elle est originale (l'idée ou le concept appartient au domaine public et n'est pas protégeable), sans qu'il soit nécessaire d'effectuer la moindre formalité.
Toutefois, le dépôt de l'œuvre permet à l'auteur en cas de litige de constituer des éléments de preuve quant au contenu et à la date de création de son œuvre.
La méthode la plus classique est de déposer son texte auprès d'un organisme assurant un service de protection tel que la SCAM et la SACD, de préférence avant sa circulation.

Où lire des scénarios

En partenariat avec le CNC, la Maison du film court (pour la fiction, l'essai et le cinéma expérimental), et Vidéadoc (pour le documentaire), mettent à disposition de leurs adhérents des scénarii aidés par la commission des contributions financières et celle du fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle documentaire (contacts listés page 6).

Où faire lire son scénario

Différents organismes proposent un diagnostic et un accompagnement à l'écriture de courts métrages : Vidéadoc (pour le documentaire), Maison du film court (pour la fiction), Centre Images (l'atelier scénario court métrage en région Centre) (contacts listés page 6).
Les aides sont très sélectives. Pour exemple, le CNC reçoit près de 1 500 demandes d'aides avant réalisation et n'en soutient qu'une cinquantaine par an. Avant de déposer toute demande d'aide, il est donc **vivement recommandé** de faire lire son scénario par un professionnel expérimenté.

A propos des aides à la production du CNC

Les Contributions financières, les aides au programme d'entreprise et les Prix de qualité
Ces trois dispositifs concernent tous les films cinématographiques unitaires de moins d'une heure, quels qu'en soient le support de tournage (argentique ou numérique) et le genre (fiction, animation, documentaire de création, essai et expérimental). Aucune condition d'expérience antérieure, d'âge, de nationalité ou autres n'est requise pour les auteurs-réalisateurs mais l'entreprise de production bénéficiaire de l'aide doit être établie en France.

Pour la fiction, la langue de tournage du projet présenté doit être principalement la langue française. Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées.

Les contributions financières
Son objectif est d'aider la réalisation de courts métrages parmi les plus créatifs et les plus singuliers, que ce soit en termes de genre, de durée et de style.

Au stade du dépôt du projet, aucun élément chiffré n'est demandé. Le dossier comprend principalement les éléments artistiques, le formulaire de demande, le curriculum vitae de l'auteur et éventuellement un ou plusieurs films déjà réalisés sur support DVD.
Le tournage ne doit pas être commencé avant que l'avis de la commission n'ait été rendu.

L'aide peut être sollicitée par un auteur-réalisateur seul (sans producteur) qui peut obtenir une promesse d'aide. Elle ne devient toutefois effective que lorsqu'une entreprise, sous un délai de 15 mois après l'attribution de la promesse d'aide, prend en charge la production.

Si l'auteur-réalisateur est déjà accompagné par un producteur (les associations loi 1901 ne sont pas éligibles), c'est ce dernier qui devra déposer le projet aux contributions financières avec signatures conjointes de la demande écrite de contribution financière accompagnée d'une option sur l'acquisition des droits d'auteur ou du contrat de cession des droits d'auteur.

Il est recommandé de déposer son projet dès qu'il est prêt, la clôture des inscriptions pour chaque session peut en effet être arrêtée avant la date limite de dépôt lorsque le seuil de 190 projets est atteint (150 projets en « fiction », 20 projets en « animation » et 20 projets en « documentaire-essai expérimental »). Le délai d'attente entre le dépôt et la réponse des comités de lecture est d'environ deux mois.

Les projets peuvent parvenir par courrier ou être déposer au service de la création / département du court métrage.

Huit commissions se tiennent chaque année. Le montant moyen de l'aide, tous genres confondus, s'élève à 70 000 euros.

L'aide au programme d'entreprise de production de films de court métrage
Son objectif est de soutenir les sociétés qui produisent régulièrement des films de court métrage et prennent des risques inhérents à l'activité de production et de découverte de nouveaux talents.
La commission prend en compte l'expérience et le dynamisme des sociétés de production de court métrage, au regard d'un certain nombre d'indicateurs d'activités quantitatifs et qualitatifs : le travail réalisé pour la diffusion commerciale des courts, les sélections et prix reçus dans les festivals, la qualité du travail de découverte et d'accompagnement des auteurs, l'équilibre financier et le respect du droit du travail, l'état d'avancement du programme de projets préalablement aidé.
Le producteur qui sollicite une aide doit avoir obtenu trois visas d'exploitation sur deux ans ou cinq visas sur trois ans dans les années qui précèdent la demande.

Le programme de production présenté par le producteur est limité à trois projets maximum. L'aide au programme et les autres aides du CNC (contribution financière, prix de qualité, COSIP) ne sont pas cumulables.

La commission se réunit une fois par an, en début d'année. Le montant moyen de l'aide, tous genres confondus, s'élève à 70 000 euros.

Le prix de qualité
Le prix de qualité s'attache à récompenser chaque année, après visionnage, une quarantaine (au maximum) de films de court métrage produits dans l'année, en jugeant de leur qualité artistique et technique.

La demande peut être faite par le producteur, l'association ou l'auteur-réalisateur de l'œuvre. Pour être recevable, le film doit avoir obtenu son visa d'exploitation au cours de l'année précédant l'attribution du prix. Dans le cas où l'œuvre est produite par une association ou par une personne physique, cette œuvre devra avoir fait l'objet d'une sélection ou d'une présélection dans les festivals ou par les organismes dont la liste figure sur le site du CNC ou encore avoir fait l'objet d'une cession de droits de diffusion à un éditeur de service de télévision à vocation nationale.
Les courts métrages aidés en amont au titre d'une contribution financière ou d'une aide au programme ne sont pas éligibles pour candidater au prix de qualité, toutefois les projets ayant obtenu une aide du COSIP sont acceptés (à l'exception des documentaires). Afin d'éviter l'engorgement de fin d'année, il est vivement recommandé de déposer son film pour le prix de qualité dès qu'il a obtenu son visa d'exploitation. Si l'œuvre est produite par une entreprise de production, le prix de qualité est partagé entre le réalisateur et le producteur, avec une part de 20 % minimum réservée au réalisateur.

Si l'œuvre est produite par une association ou une personne physique, le prix de qualité est intégralement attribué à l'auteur-réalisateur.

Le montant moyen de l'aide est de 10 000 euros par film.

Les autres aides à la production de court métrage du CNC

Il existe par ailleurs d'autres mécanismes de soutien (voir module court métrage sur le site du CNC). Attention cependant à respecter certaines règles :

— Un même projet ne peut pas postuler simultanément à plusieurs aides du CNC, sous peine d'être retiré de toutes les commissions.
— Un projet refusé au stade de la commission plénière des contributions financières peut dans tous les cas postuler à l'aide du Compte de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels (COSIP) dès lors qu'il peut justifier d'un préachat d'un diffuseur français.
— Un projet refusé au stade du comité de lecture des contributions financières devra justifier d'un préachat en numéraire significatif émanant d'un diffuseur français pour pouvoir être présenté au COSIP. A défaut, il devra nécessairement obtenir une dérogation après avoir effectué un travail de réécriture.

Comment s'informer au CNC

Le site internet du CNC : www.cnc.fr
Le site répertorie et présente toutes les actions menées ou soutenues par le CNC.
Voici une petite sélection de rubriques utiles pour les auteurs de courts métrages :

— Le module ressources auteurs permet l'accès à tous types d'informations pour répondre aux questions relatives à l'écriture, la réalisation et la diffusion de vos films.
Elles sont classées sous les rubriques suivantes : actualité, formations et résidences de création, législation et droit d'auteur, aides financières, lieux ressources et festivals.
— Le guide des auteurs, dans le module ressources auteurs/aides financières, présente sous forme de fiches question/réponse, toutes les aides en matière de production d'œuvres de tous les genres et formats.
— Le module court métrage (rubrique aides et commissions) donne un descriptif complet de chacune des aides du CNC en la matière.
— Le guide des obligations sociales (rubrique documentation) est destiné aux producteurs pour les aider dans leurs démarches.

Le bureau d'accueil des auteurs du CNC
Il est également possible d'obtenir des conseils personnalisés sur les aides selon l'avancement de votre projet et de votre parcours professionnel en contactant Anne Tudoret, responsable du bureau d'accueil des auteurs du CNC, à l'adresse suivante :
CNC service de la création
11 rue Galilée 75116 Paris
tél. 01 44 34 35 26
anne.tudoret@cnc.fr

Les lieux ressources

Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) : www.sacd.fr
Protection des œuvres (œuvres ayant un caractère fictionnel)
Perception et répartition des droits d'exploitation
Service gratuit de petites annonces en ligne (appel à projet, bourse, recherche de collaboration, etc.), offres d'emplois et de stages, manifestations et spectacles
Aides financières
SACD / Pôle Auteurs Utilisateurs
9 rue Ballu 75009 Paris
tél. 01 40 23 44 55
depot@sacd.fr

Association SCAM Vélasquez : www.scam.fr
Protection des œuvres (œuvres ayant un caractère documentaire et multimédia)
Perception et répartition des droits d'exploitation
Aides financières
Association « Scam Vélasquez »
5,avenue Vélasquez 75008 Paris
tél. 01 56 69 58 21
depot@scam.fr

Maison du film court : www.maison-du-film-court.org
Conseil et aide à l'écriture, au développement et à la production
Formation
Aide à la création de musique originale
Centre de ressources et documentation - Scénariothèque
10 passage de Flandre 75019 Paris
tél. 01 40 34 32 44
infos@maison-du-film-court.org
Délégué général : Julien Chollat-Namy

Groupe de recherches et d'essais cinématographiques (GREC) : www.grec-info.com
Formation
Aide à la production (premiers films)
14 rue Alexandre Parodi 75010 Paris
tél. 01 44 89 99 99
info@grec-info.com / formation@grec-info.com
Délégué général : François Barat
Directrice de la production : Alice Beckmann

Association française du cinéma d'animation : www.afca.asso.fr
Conseil à l'écriture pour l'animation
Centre de ressources et de documentation
Aide à la diffusion
53 bis rue Rodier 75009
tél. 01 40 23 08 13
contact@afca.asso.fr
Président : Denis Walgenwitz

Vidéadoc : www.videadoc.com
Conseil à l'écriture pour le documentaire
Centre de ressources et de documentation pour la formation
Scénariothèque
8 rue des trois couronnes 75011 Paris
tél. 01 48 06 58 66
courrier@videadoc.com
Président : Frédéric Goldbronn

Unifrance : www.unifrance.org
Aide au sous-titrage
Aide à la diffusion à l'étranger
13 rue Henner 75009 Paris
Directrice générale : Christine Hatchondo
Responsable courts métrages : Christine Gendre
tél. 01 47 53 27 14
christine.gendre@unifrance.org

Agence du court métrage : www.agencecm.com
Aide à la diffusion
2 rue de Tocqueville 75017 Paris
tél. 01 44 69 26 60 info@agencecm.com
Délégué général : Philippe Germain

Sites internet utiles

Le portail du court : www.le-court.com
Actualités du secteur et plusieurs bases de données en ligne (courts métrages, festivals, événements, aides financières).
Plateforme d'inscription de courts métrages aux festivals français.

Le site NAAOW : www.naaow.org/index.php
Mise en contacts prospecteurs et créateurs de l'animation (petites annonces), galeries, forums, dossiers pratiques, etc.

Le site de l'association Film Documentaire : www.film-documentaire.fr
Plateforme en ligne d'information, de recherche, de promotion et de diffusion du film documentaire.
Base de données sur les festivals documentaires (350 festivals référencés)

Le site du cinéma expérimental : www.filmlabs.org
Présentation de différents labos de pratique du cinéma expérimental
Infos techniques, actualités du secteur, forum de discussion

Le site du jeune cinéaste : www.jeunecineaste.net
Petites annonces, conseils pratiques, agenda, forum de discussion, etc.

Guides papier

Le guide des aides à la création cinématographique, audiovisuelle et multimédia
Informations (aides pour des projets de courts ou de longs métrages, documentaires, films d'animation ou nouvelles image)
212 pages / 25 € (possibilité d'achat en ligne www.videadoc.com)

Le guide des formations aux métiers du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia
Recensement de plus de 900 formations aux métiers du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia : diplômes universitaires, écoles et stages de longue durée.
252 pages / 18 € (possibilité d'achat en ligne www.videadoc.com)
Guide accessible gratuitement sur internet

Le guide Kodak du Jeune Cinéaste
Informations (aides, sociétés de production, prestataires techniques, espaces de diffusion, etc.) et contacts utiles au professionnel, jeune ou confirmé.
360 pages / 21 € (disponible en librairie)

Le guide des soutiens à la création cinématographique et audiovisuelle (régions, départements, villes)
Centre Images : www.centreimages.fr
Base de données des aides des collectivités territoriales françaises.
336 pages / gratuit (accessible également en ligne sur le site de Centre Images : www.centrimages.fr).

Les personnes ressources en charge des aides au CNC

Direction de la création, des territoires et des publics :
Directrice : Anne Cochard

Aides avant réalisation (Contribution financière, aide au programme d'entreprise) et après réalisation (prix de qualité) :
Service de la création – département réalisation et production
11 rue Galilée 75016 Paris
Chef de service : Valentine Roulet
Responsable du département : Morad Kertobi (morad.kertobi@cnc.fr)

Concernant la contribution financière
Accueil, information, dépôt des dossiers de candidature et réponses présélection :
Myriam Harleaux (tél. 01 44 34 38 09, myriam.harleaux@cnc.fr)
Accueil, information, dépôt des dossiers de candidature et réponses plénière :
Nadia Le Bihen-Demmou (tél. 01 44 34 37 79, nadia.lebihen@cnc.fr)
Suivi administratif et financier des projets aidés (chiffrages) :
Younès Jama (tél. 01 44 34 38 47, younes.jama@cnc.fr)
Suivi financier et comptable des conventions :
Marie-Claire Thirot-Griette (tél. 01 44 34 36 66, marie-claire.thirot@cnc.fr)

Concernant l'aide au programme d'entreprise
Accueil, information, dépôt des dossiers de candidature, réponses de la commission et suivi administratif et financier des projets aidés (chiffrages) :
Younès Jama (tél. 01 44 34 38 47, younes.jama@cnc.fr)
Suivi financier et comptable des conventions :
Marie-Claire Thirot-Griette (tél. 01 44 34 36 66, marie-claire.thirot@cnc.fr)

Concernant le prix de qualité
Accueil, information, dépôt des dossiers de candidature et réponses de la commission :
Nadia Le Bihen-Demmou (tél. 01 44 34 37 79, nadia.lebihen@cnc.fr)

Bourse des festivals
Service de la diffusion culturelle
Chef de service : Hélène Raymondaud
11 rue Galilée 75116 Paris
Camille Dauvin (tél. 01 44 34 13 38, camille.dauvin@cnc.fr)

Direction de l'audiovisuel
Directeur : Thierry Langlois

Aide audiovisuel (COSIP)
3 rue Boissière 75116 Paris
Virginie Risch (tél. 01 44 34 34 08, virginie.risch@cnc.fr)

Aide aux vidéomusiques
3 rue Boissière 75116 Paris
Carole Virapin (tél. 01 44 34 34 10, carole.virapin@cnc.fr)

Direction du multimédia et des industries techniques
Directeur : Guillaume Blanchot

Aide aux nouvelles technologies en production
Service des industries techniques et de l'innovation
11 rue Galilée 75116 Paris
Baptiste Heynemann (tél. 01 44 34 35 34, baptiste.heynemann@cnc.fr)

Dispositif pour la création artistique multimédia (DICRéAM)
Service du jeu vidéo et de la création numérique
11 rue Galilée 75116 Paris
Julien Arnaud (tél. 01 44 34 34 82, julien.arnaud@cnc.fr)

Aide à l'édition vidéo
Service de la vidéo
11 rue Galilée 75116 Paris
Didier Durieux (tél. 01 44 34 34 74, didier.durieux@cnc.fr)

Direction du cinéma

Directeur : Olivier Wotling

Aide automatique à la production (réinvestissement du fonds de soutien) et à la diffusion en salle
Service de la création pour l'instruction des demandes et agrément :
Marie-Claire Thirot-Griette (tél. 01 44 34 36 66, marie-claire.thirot@cnc.fr)
Service du soutien à la production et à la distribution pour le suivi financier et comptable :
Marie-Hélène Colinet (tél. 01 44 34 36 66, marie-helene.colinet@cnc.fr)

Aide aux œuvres cinématographiques d'outre-mer
Service du soutien à la production et à la distribution
12 rue de Lübeck 75116 Paris –
Jean-Luc Douat (tél. 01 44 34 37 91, jean-luc.douat@cnc.fr)

Aide sélective à la distribution en salle
Service des aides sélectives à la production et à la distribution
11 rue Galilée 75116 Paris
Emma Cliquet (tél. 01 44 34 38 68, emma.cliquet@cnc.fr)

Direction financière et juridique

Fonds Images de la diversité
Service du budget et des interventions financières
12 rue de Lübeck 75116 Paris
Marc Nigita (tél. 01 44 34 35 70, marc.nigita@cnc.fr)